

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP001
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Alpes 2014-2020
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 mai 2023

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	4
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	7
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6c.....	7
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6d.....	10
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d.....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 5b.....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4.....	19
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 4 / OSat	20
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	21
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	22
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	23
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	23
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	24
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	26
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	27
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	28
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	32
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	36
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	37
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	38
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	40
10.1. Grands projets	40
10.2. Plans d'action communs.....	43
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	46

11.1.	Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46
11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	47
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	48
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	48
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	50
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	51
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	52
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	52
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	52
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	52
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 52	
	<i>EUSALP</i>	54
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	56
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	56
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	57
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	58
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	59
	Documents.....	61
	Résultats de la dernière validation	62

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2022, la mise en œuvre du PO Interrégional des Alpes a été marquée par :

1. La révision du programme concernant les cibles de certains indicateurs ;

Le 13 janvier 2023 la révision portant sur la cible des indicateurs et un ajustement de la maquette financière a été validée par la Commission européenne faisant suite à l'approbation du Comité de suivi du 9 novembre 2022 :

- L'analyse détaillée des trajectoires des indicateurs menée durant l'année 2022 a conduit l'autorité de gestion à proposer une révision de certains indicateurs inscrits au cadre de performance (révision à la baisse de certaines valeurs cibles compte tenu de facteurs externes impactant les réalisations physiques des opérations ou révision à la hausse de certaines cibles dont les valeurs étaient déjà atteintes ou dépassées).
- Par ailleurs, compte tenu du taux de programmation de l'axe 3 « développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels », un transfert d'un montant d'1 million d'euros vers l'axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour en développement durable des territoires de montagne » a été proposé. Ce transfert a eu pour conséquence un réajustement arithmétique des indicateurs du cadre de performance pour ces deux axes.

2. La poursuite d'un rythme élevé en matière de certification ;

En 2022 l'Autorité de gestion a poursuivi un rythme élevé de certification et atteint les objectifs cumulés depuis 2014 ayant permis d'éviter le dégageant d'office.

3 appels de fonds ont été réalisés pour un montant correspondant à 6,4M€ de CTE pour 52 CSF. Depuis 2014, 48,8 M€ de CTE ont été certifiés et déclarés à la commission Européenne.

Il est à noter que les 0,82 M€ certifiés sur l'axe 2 en 2022 « filière alpine de la transformation du bois » seront comptabilisés lors de la dernière année comptable dans le cadre du mécanisme de flexibilité entre axe d'un même programme prévu à hauteur de 15% par la guidance de clôture car la dotation en coût UE a été épuisée sur cet axe du POIA.

3. L'approbation du nouveau programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

L'année 2022 a également été l'année de lancement de la période de programmation 2021-2027.

Dans ce processus, des décisions clés concernant le territoire alpin ont été confortées et validées par la Commission européenne, la plus importante étant son intégration dans le programme FEDER-FSE+FTJ de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Ces travaux préparatoires ont permis de présenter officiellement le programme en mars 2022 à la Commission européenne. Cinq appels à projets dédiés au massif des Alpes ont été lancés dès mai 2022 pour ne pas perdre de temps dans le lancement de la programmation. Les échanges et négociations avec la Commission européenne de mai à octobre centrés sur le Fonds de Transition Juste ont abouti à une version du programme officiellement validé en novembre 2022.

L'autorité de gestion, en coopération avec la Région Auvergne Rhône Alpes, poursuit ainsi son engagement en faveur de l'espace interrégional et sa volonté de maintenir et d'encourager un partenariat spécifique qui garantira une meilleure utilisation des fonds disponibles

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne	<p>Depuis 2014, 199 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 55,3 M€ soit 122% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 28,6 M€ de dépenses ont été certifiées, soit 51,64% du CTE conventionné.</p> <p>Par priorité d'investissement se répartit comme suit :</p> <p>PI6c : depuis 2014, 172 opérations ont été conventionnées et 9 opérations ont été déprogrammées. Le CTE conventionné se monte à 46,1 M€ soit 125% de l'allocation. 2 opérations ont été déprogrammées sur cette priorité en 2022. Le montant des dépenses certifiées est de 22,7 M€ soit 49,3% du CTE conventionné.</p> <p>PI6d : depuis 2014, 27 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 9,3 M€ représentant 111% de la dotation. Les dépenses certifiées s'élèvent à 5,9 M€ soit 63,3% du CTE conventionné.</p>
2	Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction	<p>Depuis 2014, 40 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 24,1 M€ soit 201% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 14,4 M€ de dépenses ont été certifiées et déclarés, soit 60% du CTE conventionné. Il est à noter que 5,2 M€ ont été certifiés depuis 2021 en vue d'être déclarés lors de la dernière année comptable dans le cadre du mécanisme de flexibilité entre axe prévu par la guidance de clôture, car la dotation a été épuisée sur cette axe.</p>
3	Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels	<p>Depuis 2014, 26 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 9,4 M€ soit 113% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 3,1M€ de dépenses ont été certifiées, soit 33,1% du CTE conventionné.</p>
4	Assistance technique du programme	<p>Depuis 2014, 2 dossiers ont été conventionnés pour l'assistance technique pour un montant de 3,2 M€ de CTE soit 132,5% de la dotation. Pendant cette période, un montant de 2,7 M€ de dépenses ont été certifiées, c'est qui représente l'épuisement de l'enveloppe.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	178,00			144,00			
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	Plus développées	178,00			173,00			
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	313,00			82,50			
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	Plus développées	313,00			285,00			La baisse de la valeur conventionnée s'explique par la reprogrammation à la baisse d'une opération.
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			13,00			
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	Campagne de promotion interrégionale	Plus développées	32,00			22,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	130,00			109,00			69,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	173,00			173,00			173,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	73,50			54,50			43,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	289,00			278,00			350,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	13,00			12,00			9,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	22,00			24,00			23,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	56,00			25,00			4,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	260,00			192,00			188,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	42,00			0,00			0,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	507,00			75,00			71,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	6,00			0,00			0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	19,00			12,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	21,00			0,00		
S	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	26,00			0,00		
F	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	0,00			0,00		
S	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	34,00			0,00		
F	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	0,00			0,00		
S	IR3	Nombre de campagnes de promotion interrégionale d'un produit de valorisation du patrimoine naturel et culturel	11,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1 - Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Ir1b	Nombre de nuitées touristiques estivales recensées dans les Espaces Valléens	nombre	Plus développées	15 141 085,00	2015	15 898 139,00	16 479 388,00		Donnée de mai à septembre 2022 pour les campings, hôtels et AHCT, dans les espaces valléens. Source: INSEE.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Ir1b	Nombre de nuitées touristiques estivales recensées dans les Espaces Valléens								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1b	Nombre de nuitées touristiques estivales recensées dans les Espaces Valléens								

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			92,00			La diminution du réalisé s'explique par la vérification et suppression de chevauchements sur 3 opérations.
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	Plus développées	136,00			112,00			
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			19,00			
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	Ouvrages de restauration	Plus développées	12,00			45,00			
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			27,00			
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	plans d'actions	Plus développées	27,00			37,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	99,00			83,00			49,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	112,00			109,00			101,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	15,00			15,00			6,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	38,00			38,00			14,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	23,00			23,00			20,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	37,00			33,00			23,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	49,00			0,00			0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	94,00			85,00			50,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	14,00			14,00			10,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	23,00			23,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00		
S	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	35,00			0,00		
F	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	0,00			0,00		
S	IR5	Nombre d'ouvrages de restauration de continuités soutenus	4,00			0,00		
F	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	0,00			0,00		
S	IR6	Nombre de plan d'actions territoriaux de protection de la biodiversité soutenus	4,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS2 - PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ALPINES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	Pourcentage	Plus développées	53,00	2012	50,00	52,40		Valeur de référence : Espèces évaluées en 2007. Valeur 2015 : Espèces évaluées en 2013. Valeur 2016 : Espèces évaluées en 2013, actualisée à l'aide des nouvelles listes rouges parues entre 2015 et 2017. Valeur 2017 : Idem. Valeur 2019 : Espèces évaluées en 2019, taux actualisé à l'aide de la nouvelle liste des espèces évaluées en 2019 (période 2013-2018), et des nouvelles listes rouges parues entre 2017 et 2019. Valeur 2021 : Pas de mise à jour de la liste des espèces évaluées depuis 2019. En 2020, 77 espèces "menacées" (statut Liste rouge non LC) sur 145 espèces évaluées dans le rapport. Valeur 2021 : 52,4% soit 145 espèces alpines d'intérêt communautaire dont 76 espèces « menacées » (statut Liste rouge non LC). Valeur 2022: pas de mise à jour de la liste des espèces.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	52,40		53,10		56,60		56,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2	Taux d'espèces naturelles d'intérêt communautaire menacées sur les Alpes	58,00		58,00		56,70		53,00	

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	317,00			225,00			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 264 ; en prenant en compte le double-compte, il est de 225.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	317,00			287,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			37,00			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 39 ; en prenant en compte le double compte, il est de 37.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			57,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	277,00			188,00			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 225 ; en prenant en compte le double compte, il est de 188.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	277,00			361,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			9 943 925,43			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	15 120 000,00			10 416 859,66			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	225,00			217,00			83,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	419,00			422,00			279,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37,00			35,00			33,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	58,00			38,00			50,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	188,00			182,00			190,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	361,00			384,00			361,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 906 115,53			2 075 636,66			396 530,44		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 354 964,29			10 109 220,41			9 475 657,06		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		entreprises (subventions)									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	73,00			3,00			3,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	123,00			119,00			119,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			3,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	20,00			16,00			16,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	107,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	220,00			220,00			220,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	86 087,50			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	6 130 193,67			4 035 122,22			168 644,36		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3 - ACCROITRE L'OFFRE CERTIFIEE DE BOIS D'OEUVRE ALPIN TRANSFORME LOCALEMENT

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	Entreprise	Plus développées	24,00	2014	85,00	101,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	93,00		85,00		81,00		65,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3	Nombre d'entreprises alpines de transformation de bois d'œuvre certifiées « Bois des Alpes »	34,00		24,00		24,00		24,00	

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	65,00			30,00			
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	Plus développées	65,00			60,00			
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			92,00			
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	réunion	Plus développées	41,00			107,00			
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	63,00			49,00			
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	Plus développées	63,00			60,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	19,00			15,00			13,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	59,00			56,00			47,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	75,00			55,00			38,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	106,00			106,00			92,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	43,00			32,00			25,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	60,00			60,00			48,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	13,00			0,00			0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	43,00			25,00			7,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00			0,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	79,00			46,00			6,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	16,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	40,00			25,00			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00			0,00		
S	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	0,00			0,00		
F	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00			0,00		
S	IR8	Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	0,00			0,00		
F	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00			0,00		
S	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS4 - Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	pourcentage	Plus développées	7,00	2014	14,40	24,93		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	25,96		25,96		5,60		5,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9	Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	7,00		7,00		7,00		7,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
-----------------	---------------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			0,00			Pas de séminaire organisé en 2022.
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	séminaires		42,00			48,00			
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			59,75			
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	Equivalent temps plein		38,50			59,75			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	20,00			20,00			20,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	48,00			40,00			32,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	59,75			46,88			34,73		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	59,75			38,90			38,90		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	19,00			17,00			13,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	24,00			16,00			8,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	25,22			15,96			9,55		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	6,90			6,90			6,90		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00			0,00		
S	IRat1	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00			0,00		
F	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	0,00			0,00		
S	IRat3	Nombre moyen d'ETP affecté à l'assistance technique du POIA	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
Objectif spécifique	OSat - OS : Mettre en œuvre un pilotage par les résultats, une gestion efficace et sécurisée du FEDER et accroître la lisibilité des actions co-financées par le POIA

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 4 / OSat

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	porteurs de projets					299,00		Pas de nouveaux porteurs renseignés par rapport à 2021 concernant la période 2014/2020. Chiffre cumulé depuis le début du programme.
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	Taux d'information					15,00		Pas de nouvelle enquête en 2022.
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	Nombre de dossiers				2,00	1,84		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	299,00		299,00		284,00		280,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	15,00		15,00		13,00		13,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle	0,28		2,00					

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement	246,00		147,00		0,00		0,00	
2	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE sur les Alpes	11,00		11,00		16,00		16,00	
Irat2	Taux d'erreur constaté suite aux audits menés aux différents niveaux de contrôle								

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	225
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	188

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	28 602 129,77					
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	144,00					
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	82,50					
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	92,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	225,00					
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	14 351 802,42					
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	3 132 295,05					
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	30,00					
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	49,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	23 233 564,46	17 279 282,66	10 973 784,19	
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	130,00	109,00	69,00	
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	73,50	54,50	43,00	
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	99,00	83,00	49,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	225,00	217,00	70,00	
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	14 351 802,42	14 351 802,42	11 908 589,43	
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	2 139 810,20	760 243,63	629 413,48	
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	19,00	15,00	13,00	
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	43,00	32,00	25,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	7 420 225,58	890 835,96	176 410,66	0,00	0,00
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	56,00	25,00	25,00	21,00	0,00
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	68,00	3,00	3,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	5 296 575,68	3 950 838,34	0,00	0,00	0,00
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	429 245,21	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF1	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	6 886 566,18			45 241 762,00		
1	O	IR1	Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus	Plans d'actions	FEDER	Plus développées	55			178,00		
1	O	IR2	Nombre d'infrastructures de mise en valeur patrimoniale soutenues	infrastructures	FEDER	Plus développées	30			313,00		
1	O	IR4	Nombre de programmes d'observation, conservation et/ou protection de la biodiversité soutenus	programmes	FEDER	Plus développées	5			136,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	80			317,00		
2	F	IF2	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 894 516,14			12 000 000,00		
3	F	IF3	Indicateur financier	€	FEDER	Plus développées	1 578 763,45			8 378 238,00		
3	O	IR7	Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	plans d'actions	FEDER	Plus développées	16			65,00		
3	O	IR9	Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	partenariat	FEDER	Plus développées	1			63,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	45 241 762,00	50,00%	55 382 313,00	122,41%	53 410 357,64	41 229 483,92	91,13%	199
2	FEDER	Plus développées	Total	12 000 000,00	50,00%	24 109 371,87	200,91%	8 707 581,32	21 735 146,20	181,13%	40
3	FEDER	Plus développées	Total	8 378 238,00	50,00%	9 448 086,04	112,77%	9 448 086,04	5 799 304,20	69,22%	26
4	FEDER	Plus développées	Total	2 380 000,00	50,00%	3 153 092,06	132,48%	3 153 092,06	2 740 551,88	115,15%	2
Total	FEDER	Plus développées		68 000 000,00	50,00%	92 092 862,97	135,43%	74 719 117,06	71 504 486,20	105,15%	267
Total général				68 000 000,00	50,00%	92 092 862,97	135,43%	74 719 117,06	71 504 486,20	105,15%	267

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR71	141 527,66	141 527,66	141 212,67	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	06		15	FR82	506 572,38	506 572,38	521 529,58	2
1	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	06		15	FR71	504 751,00	504 751,00	200 190,00	3
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	4 202 805,15	3 829 460,21	3 481 351,04	11
1	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	5 069 644,07	5 030 559,07	4 220 614,66	16
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR71	1 467 405,81	1 455 289,63	1 124 892,98	4
1	FEDER	Plus développées	090	01	03	07	06		15	FR82	1 023 552,00	1 023 552,00	343 047,59	2
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR71	5 348 555,12	5 327 331,98	2 461 944,26	17
1	FEDER	Plus développées	091	01	03	07	06		15	FR82	10 969 959,93	10 969 959,93	6 967 451,52	28
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR71	831 838,04	831 838,04	661 389,72	3
1	FEDER	Plus développées	092	01	03	07	06		15	FR82	451 867,64	451 867,64	426 801,65	3
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR71	565 466,44	435 479,00	898 646,37	1
1	FEDER	Plus développées	093	01	03	07	06		15	FR82	330 000,00	330 000,00	329 498,56	1
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR71	3 059 066,88	2 729 773,10	1 647 773,53	6
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		15	FR82	5 060 653,39	4 848 036,63	4 830 055,49	17
1	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06		23	FR71	80 000,00	80 000,00	82 275,80	1
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR71	2 207 769,45	2 177 769,45	1 161 653,01	2
1	FEDER	Plus développées	095	01	03	07	06		15	FR82	75 300,00	75 300,00	63 312,47	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		15	FR82	369 842,36	369 842,36	335 229,20	2
1	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	06		22	FR71	1 454 978,32	1 115 716,48	1 266 765,86	1
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR71	4 422 857,85	4 335 092,11	3 839 049,31	38
1	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	06		15	FR82	7 237 899,51	6 840 638,97	6 224 798,65	39
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR71	4 316 746,04	1 283 508,29	2 650 534,39	5
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR82	12 263 548,00	5 735 200,65	11 577 551,56	29
2	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		08	FR71	6 150 000,00	615 000,00	6 212 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	063	01	03	07	03		24	FR71	255 520,00	199 944,00	249 192,96	1
2	FEDER	Plus développées	063	02	03	07	03		24	FR82	251 860,00	182 864,00	254 543,04	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		01	FR71	119 675,50	91 289,24	28 479,48	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		07	FR71	401 862,39	321 489,91	417 449,30	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR71	350 159,94	278 285,23	345 395,47	1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	04	05		22	FR71	588 941,17	588 941,17	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR71	3 821 167,86	3 821 167,86	3 270 468,35	11
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR82	2 290 597,83	2 290 597,83	1 118 160,07	7
3	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		23	FR71	575 837,63	575 837,63	356 363,89	1
3	FEDER	Plus développées	088	01	03	07	05		22	FR71	1 499 194,00	1 499 194,00	527 440,10	2
3	FEDER	Plus développées	097	01	02	07	05		22	FR82	108 000,00	108 000,00	107 225,72	1
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR71	328 493,00	328 493,00	159 676,27	2
3	FEDER	Plus développées	097	01	03	07	05		22	FR82	235 854,55	235 854,55	259 969,80	1
4	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR82	3 153 092,06	3 153 092,06	2 740 551,88	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Afin de répondre aux exigences de l'article 54 du règlement cadre (UE) n°1303/2013 qui précise que les évaluations sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact, le Plan d'évaluation du POIA 2014-2020 prévoyait la réalisation d'une évaluation d'impact.

A cet effet, l'autorité de gestion a décidé de mener une évaluation d'impact exemplaire en termes de méthode sur la priorité d'investissement dont le poids financier est le plus important.

Le choix s'est donc porté sur l'axe prioritaire 1 « *protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne* », doté de 21 millions d'euros de FEDER et plus spécifiquement sur l'Objectif spécifique 1 « *Accroître la découverte estivale du Massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel* » doté de 17.8 millions d'euros de FEDER.

Une évaluation d'efficacité couvrant tous les axes prioritaires (sauf axes CRII, REACT EU et AT) des Programmes Opérationnels FEDER FSE et POIA a débuté en 2022.

En parallèle de ces évaluations a été réalisée la synthèse des évaluations du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes 2014-2020 au titre de l'article 114 du règlement 1303/2013.

1. Evaluation d'impact du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes 2014-2020

Réalisée en 2022 cette évaluation visait à interroger les impacts des financements du FEDER au titre de la politique du Massif.

Les objectifs de cette évaluation étaient multiples :

- Plus-value de l'approche stratégique : dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle facilité la mise en œuvre de plans d'actions sur les territoires contribuant ainsi à renforcer l'offre de tourisme estival et sa cohérence à l'échelle du massif ? La crise liée à la COVID doit-elle réinterroger la stratégie d'intervention ?

- Efficacité et impacts : Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes notamment de : valorisation des patrimoines / structuration du réseau d'acteur / diversification de l'offre et développement touristique)

L'évaluation a été réalisée en 4 phases :

La première phase a consisté en une analyse/synthèse documentaire des études et productions réalisées précédemment dans le domaine afin d'appréhender au mieux la politique de diversification touristique et d'identifier les données pertinentes ou manquantes à cette évaluation.

Les phases 2 et 3 ont été celles du bilan des réalisations et de l'identification des acteurs à rencontrer et de l'analyse qualitative et quantitative. Des questionnaires à destination des Espaces Valléens et des porteurs de projets ainsi qu'une étude de cas ont permis d'étayer les analyses.

La phase 4 a été celle des résultats aux questions évaluatives et des recommandations.

Cette évaluation a permis de mettre en évidence les réalisations concrètes de la programmation sur le Massif et a conclu à des effets élevés du co-financement du FEDER sur la valorisation et la préservation des patrimoines naturels et culturels. Des effets plus modérés sont quant à eux notés s'agissant des savoirs faire locaux.

Les livrables finaux (rapport final, synthèse des conclusions, infographie à destination du grand public) seront soumis à l'avis du Comité de suivi durant le 1er semestre 2023.

2. Evaluation de l'efficacité du Programme Opérationnel FEDER-FSE et du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes 2014-2020

Un groupement de 2 prestataires externes a été sélectionné afin de mener cette dernière évaluation prévue au plan d'évaluation. Le périmètre de cette évaluation porte sur les deux programmes dont la Région Provence Alpes Côte d'Azur est Autorité de gestion : le Programme Opérationnel FEDER FSE de l'axe 1 à l'axe 5 et le Programme Opérationnel Interrégional des Alpes de l'axe 1 à l'axe 3.

Les objectifs de cette évaluation étaient multiples :

- La mise en œuvre de chacun des axes a-t-elle été efficace au regard des objectifs visés ?
- La mise en œuvre de chacun des axes a-t-elle été efficiente au regard des moyens mobilisés ?

Le travail du groupement de prestataires a été réalisé durant le dernier semestre de l'année 2022. Ont été réalisées une analyse physico financière, l'analyse du cadre de performance et de ses degrés d'atteinte au regard des cibles fixées dans les 2 programmes opérationnels ainsi qu'une enquête auprès des porteurs de projets (FEDER / FSE et POIA).

Des ateliers de restitution et de recommandations auprès de la Direction de l'Autorité de gestion et de la Direction des Affaires Européenne, dont les agents sont chargés de la mise en œuvre des programmes, ont été réalisés au début de l'année 2023.

Les principales recommandations ont porté sur :

- l'amélioration de la sélection des projets (enjeu autour de la maturité des projets),
- l'animation en continu des porteurs de projet (tout au long du projet) et valorisation des résultats,
- le renforcement du pilotage du programme : élargir les critères de suivi au delà des données purement financières en développant une approche plus qualitative,
- le développement d'un système de suivi et des outils pour assurer une mesure plus fine des résultats et de l'impact du programme.

Les livrables finaux (rapport final, synthèse des conclusions ainsi qu'une infographie à destination du grand public) ont été livrés au début de l'année 2023. Ils seront soumis à l'avis du Comité de suivi durant le 1er semestre 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 **PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le nombre important de dossiers reprogrammés montre encore sur l'année 2022 les impacts de la crise sanitaire, économique et du conflit en Ukraine sur la fin de la programmation.

1/ **Etat des dossiers encore en cours :**

Déprogrammation et reprogrammations d'opérations **encore nombreuses.**

Comme cela avait été le cas en 2021, l'année 2022 a été marquée par un nombre important de déprogrammation ou de reprogrammations. Ainsi, 2 opérations ont été déprogrammées et 23 opérations ont été reprogrammées en 2022 ce qui vient confirmer la tendance déjà soulignée en 2021. La majorité de ces reprogrammations concerne une modification du calendrier de réalisation physique ou des décalages pour la remontée des dépenses.

La charge de travail des équipes chargées de l'instruction de ces demandes de reprogrammation a été assez lourde compte tenu de la mise en place en parallèle des appels à projets pour la programmation 21-27.

Mesures mises en œuvre par l'AG : mise en œuvre d'une instance de Task-force pour piloter la clôture du programme

Face aux difficultés rencontrées par certains porteurs et aux délais resserrés pour la certification, l'AG a souhaité mettre en place un groupe de travail sous la forme d'une « task force ».

Cette instance a élaboré une feuille de route pour permettre de certifier les dépenses à hauteur de la maquette. La task force est, en outre, dédiée à l'examen de ces difficultés et trouver des solutions applicables à l'ensemble des certifications en cours et à venir. Cette instance se réunit de manière bimensuelle pour assurer le suivi de la feuille de route et prendre des arbitrages quant à la priorisation des dossiers.

Des mesures de simplification sont aussi élaborées dans le cadre de cette instance afin de permettre de raccourcir les délais de certification mais également de formuler des préconisations pour permettre de trouver des solutions opérationnelles à des situations de blocage sur les dossiers. Ces mesures de simplification sont adossées à une analyse de risques pour sécuriser les propositions.

Le retard pris par plusieurs projets programmés en raison de la crise sanitaire va conduire à un afflux significatif de demandes de paiement, en particulier des demandes de soldes sur 2023 et 2024.

Aussi, afin d'assurer la clôture du programme, la Région a fait le choix de lancer en 2022 un marché d'externalisation de la certification d'un certain nombre de dossiers. Les contrôles de second niveau étant toujours plus approfondis et la Région étant responsable des conséquences éventuelles de ces audits, un haut niveau de qualité a été formalisé par l'AG pour la réalisation des prestations. Au total, ce sont 120 contrôles de service fait qui devraient être externalisés, dont 40 sur le POIA.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

La révision du programme en vue de la clôture

L'Autorité de gestion a réalisé durant l'année 2022 une analyse détaillée et approfondie des trajectoires de tous les indicateurs de réalisation. Cette analyse a permis à l'AG de projeter chaque indicateur en tenant compte des valeurs conventionnées, l'analyse des opérations en cours susceptibles de faire remonter des réalisations et des difficultés constatées ayant un impact sur ces réalisations.

Dans ce contexte, l'Autorité de gestion a fait le choix de privilégier la révision des indicateurs inscrits au cadre de performance ainsi que ceux hors cadre de performance ayant dépassé les cibles (révision à la hausse), tel que conseillé par la Commission.

Par ailleurs, compte tenu des taux de programmation des axes 1 et 3 de la maquette financière, l'AG a souhaité procéder à un transfert d'un montant d'1 Million d'euros de l'axe 3 « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels » vers l'axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne ».

Ainsi ce travail de révision a été validé par la Commission européenne le 13 janvier 2023.

Dans le prolongement de ce travail de révision, un suivi régulier des trajectoires des indicateurs est effectué après chaque appel de fonds ainsi que dans le cadre des réunions techniques qui sont organisées en amont des derniers comités régionaux de programmation.

La poursuite du suivi des trajectoires

Le suivi des projections montre ainsi que les opérations permettant une valorisation conséquente de certains indicateurs sont toujours en cours d'exécution (tel est le cas pour la PI6c « Tourisme » et notamment l'IR2) ou de finalisation.

Pour ce qui concerne l'axe 3, la programmation tardive et les retards dans les réalisations ont conduit à des reprogrammations afin d'adapter le calendrier de réalisation ce qui se traduit par peu de certification et donc peu de valorisation d'indicateurs. Par ailleurs, il n'y a pas d'opérations permettant une valorisation conséquente des indicateurs, l'atteinte du cadre de performance sera donc liée à la réalisation des opérations jusqu'à leur terme. Concernant l'axe 2, l'atteinte du cadre de performance est également liée à la réalisation des projets dont les dernières certifications auront lieu courant 2023.



7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Assistance technique du programme
-----------------	---------------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	3 099 968,75	13,70%
3	4 072 580,56	97,22%
Total	7 172 549,30	21,10%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Président Muselier, lors de la Présidence française de la macro-région Alpine (SUERA) en 2021, avait annoncé la constitution d'une équipe technique permanente (TSS) pour soutenir le dialogue entre les 48 régions constitutives de cette politique. Ce Secrétariat Technique est graduellement mis en œuvre depuis l'été 2022 en vue d'un lancement complet en janvier 2023.

Ce Secrétariat Technique est composé de 6 agents employés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région AURA et la Région Lombardie. Ces agents sont chargés notamment de l'animation des instances, de l'appui aux actions et particulièrement de l'incubation de projets européens, de la communication et de la mobilisation de réseaux alpins.

La première action menée a été de finaliser une candidature le 30 septembre dernier auprès du programme européen Espace Alpin pour couvrir les frais de fonctionnement des 3 prochaines années des instances mises en place (Présidence, Conseil des Jeunes, Groupes thématiques, Secrétariat). L'apport en financement de l'Europe sollicité est de 3 M€ de 2023 à 2025.

Dans son actualité, ce secrétariat coconstruit avec la Présidence Italienne et la région du Trentin-Haut-Adige le prochain Forum Annuel de la SUERA qui se tiendra les 23 et 24 novembre 2022 à Trente. Politiquement, la Présidence italienne passera le flambeau à la Suisse lors de cet événement de clôture.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

non

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

sans objet

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

non

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen POIA 2022	Résumé à l'intention des citoyens	5 mai 2023		Ares(2023)3763172	Résumé citoyen POIA 2022	31 mai 2023	n0040ns0

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 4/OSat/1 . Années non conformes: 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 4/OSat/2 . Années non conformes: 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2018 (5,60 < 7,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2019 (5,60 < 7,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: OS1, indicateur: Ir1b, catégorie de région: M, année: 2022 (16 479 388,00 > 15 898 139,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS3, indicateur: Ir3, catégorie de région: M, année: 2021 (93,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS3, indicateur: Ir3, catégorie de région: M, année: 2022 (101,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2020 (25,96 > 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2021 (25,96 > 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS4, indicateur: Ir9, catégorie de région: M, année: 2022 (24,93 > 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2015 (56,70 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2016 (58,00 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2017 (58,00 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2018 (56,60 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2019 (56,60 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS2, indicateur: Ir2, catégorie de région: M, année: 2020 (53,10 > 53,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,87 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,82 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat1, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat1, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,15 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,19 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,19 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IR5, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 182,93 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 224,39 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IR8, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 106,25 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat1, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,51 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 138,41 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 162,50 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat1, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 231,30 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 365,51 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: -, indicateur: IRat3, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.